

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°21 allocations

n°21

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 novembre 1923

Numéro JO

n° 324 du 30/11/1923

Date du numéro

30 novembre 1923

TEXTE INTÉGRAL

une allocation de 45 fr par mois est attribuée au garde indigène, Charus d'assurer l'éclairage et l'entretien du feu de la balise d'obock.